

À qui de droit

Réf. : AGD/ 6.16.1

Morges, le 30 avril 2026

Affaire traitée par :

Alyssia Girard
☎ : +41 21 316 28 05

Invitation à une séance d'information sur le scarabée japonais

Le présent document électronique constitue un rappel des invitations déjà envoyées par courrier postal. Si vous vous êtes déjà inscrit.e.s, nous vous prions de ne pas tenir compte de ce rappel.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous inviter à participer à une séance d'information sur les restrictions relatives au scarabée japonais. Cette séance est spécifiquement destinée aux professionnels du métier, paysagistes, horticulteurs ou toutes autres personnes actives dans l'entretien des espaces verts. Sont invités les responsables des entreprises concernées (1 à 2 personnes par entité).

Cette séance aura lieu :

**Le jeudi 7 mai 2026 à 16h,
Dans l'Aula du Gymnase de Morges,
Av. de Marcelin 33, 1110 Morges.**

En 2025, des scarabées japonais ont été détectés dans trois zones du canton : **Yvorne, Romanel-sur-Lausanne et Bursins-Gilly.**

Dans ces zones, des décisions de portée générale (DPG) ont été publiées afin d'imposer des mesures visant à limiter sa propagation. Vous trouverez le code QR menant à la carte des périmètres de lutte ci-joint.



En conséquence certaines interdictions concernent votre activité :

- Déplacement des déchets verts [Foyer + Zone tampon],
- Déplacement de terre (0-30 cm) [Foyer] et
- Arrosage des gazons et pelouses [Foyer].

Cette séance concerne avant tout les entreprises actives dans les périmètres de lutte contre le scarabée japonais, mais elle demeure pertinente pour comprendre les risques liés à cet organisme de quarantaine. Toutes les informations relatives au scarabée japonais, aux mesures en vigueur et aux solutions disponibles sont disponibles sur notre site internet : [Inspectorat phyto > Scarabée japonais](#).

Cependant, nous jugeons important de vous rencontrer directement, vous qui êtes sur le terrain et confrontés à cette problématique, pour :

- établir un premier contact,
- vous présenter et expliquer les mesures en vigueur,
- et vous exposer différentes alternatives et bonnes pratiques liées à votre activité.

Les adresses auxquelles nous nous adressons ont été communiquées par les communes (entreprises enregistrées) ainsi que par Jardin Suisse Vaud ; si vous n'êtes pas actif dans la branche ou ne vous sentez pas concerné par ce courriel, nous vous prions de ne pas en tenir compte.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et vous remercions par avance de l'attention portée à cette invitation.

Merci de confirmer votre présence à cette séance à popillia.dgav@vd.ch, d'ici le mardi 5 avril.

Nous restons à disposition pour tout complément.

Meilleures salutations

Alyssia Girard

